Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-212201602-20260313-2026_025-DE

COMMUNE DE NOYAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six et treize mars à 18 heures 30, sous la présidence de Philippe HELLO, Maire, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 6 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents ou représentés : 15

Etaient présents : HELLO Philippe, ROBERT, Anne, TEFFAINE Sylvianne, BRUAND Christophe, LEFEUVRE Chantal, JAFFRÉ Violaine, PELLAN Gérard, CAMARD Vanessa, CICEREN Liliane, BAUDUCEL Alice et RUELLAN Sébastien.

Absents excusés : Daniel PANSART (pouvoir donné à Violaine JAFFRÉ), Frédéric LEJART (pouvoir donné à Liliane CICEREN), Jean-Yves TRONET (pouvoir donné à Philippe HELLO) et Jean-Marc GUILLOT (pouvoir donné à Sylvianne TEFFAINE)

Le Conseil nomme Anne ROBERT en qualité de secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026-025
BUDGET COMMUNAL
VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES 2026

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux de fiscalité 2025 sur 2026.

	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Taux de référence 2026	Produits référence 2026
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	678 900	39,46	267 894
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	34 600	67,17	23 241
TAXE D'HABITATION	34 700	19,34	6 711
TOTAL			**297 846**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

par « 15 » voix **POUR**, par « 0 » voix **CONTRE**, par « 0 » voix **ABSTENTIONS**,

- **DECIDE** de valider les taux de fiscalité pour l'année 2026 comme suit :
  - Taxe foncière sur le bâti : 39,46 %
  - Taxe foncière sur le non bâti : 67,17 %
  - Taxe d'habitation : 19,34 %

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-212201602-20260313-2026_025-DE

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme au registre
Le Maire,
Philippe HELLO

La secrétaire de séance
Anne ROBERT

Délibération certifiée publiée le 16-03-2026 - transmise en Préfecture le 16-03-2026
Philippe HELLO, Maire